



Mes droits dans l'entreprise

Par **cindy**, le **11/03/2013** à **14:20**

Bonjour
J'aurais aimé avoir quelques renseignements. j'ai été 16 mois en cdd renouvelable de 1 mois a chaque fois. je devais passer en cdi au 1 er janvier 2013 et du jour au lendemain on m a mis à la porte pour reclassement professionnel sans m'en avertir auparavant ou en me proposant mon ancien poste dans l'entreprise afin de me retourner le temps de trouver autre chose.
Je voudrai savoir si cela est légal avant d'entamer une procédure judiciaire.
En vous remerciant

Par **moisse**, le **11/03/2013** à **18:08**

Bonjour,
Il n'est pas possible d'enchaîner 16 contrats CDD successifs dans la même entreprise sauf s'il s'agit à chaque fois d'un motif différent (différent réellement et non motif bidonné). Par exemple remplacement successifs de salariés absents.
Pour le reste la simple date d'échéance d'un CDD vaut fin des relations contractuelles sans qu'il soit nécessaire de préavisier l'autre partie.
Je ne comprends pas trop vos propos "mis à la porte pour reclassement professionnel) sinon qu'à l'échéance du dernier contrat on vous a signalé que votre poste allait être pourvu par un autre salarié au bénéfice d'un reclassement interne.
Si tel est le cas, et si l'enchaînement de contrats est régulier (ce dont je doute un peu tout de même), il n'y a rien à objecter.